

Bruxelles, le 11 décembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les personnes à mobilité réduite ne peuvent pas embarquer à Anderlecht, toute nouvelle gare SNCB !

Deux mois seulement après l'annonce de son engagement pour l'amélioration de l'accessibilité de son réseau, la SNCB inaugurerait le 13 décembre prochain la nouvelle gare de Anderlecht où il ne sera cependant pas possible pour les personnes à mobilité réduite de réserver l'assistance pour embarquer dans le train.

La toute nouvelle gare de Anderlecht vient s'ajouter aux 49 autres gares dites « intégralement accessibles » selon les critères de la SNCB mais qui ne proposent pas l'assistance pour les PMR et où il leur est dès lors impossible d'embarquer !

En effet, pour la SNCB, une gare est « intégralement accessible » si elle répond à 4 critères : tous les quais ont une hauteur de 76cm, sont équipés de lignes guides pour les personnes aveugles, sont accessibles directement via l'espace public et au moins un automate de vente est accessible.

Ces critères sont bien entendu indispensables pour accéder aux quais, mais ces aménagements ne permettent pas aux PMR d'embarquer. En cause, l'écart important entre le quai et le train. Tant que ceux-ci ne seront pas accessibles en autonomie via une rampe automatique par exemple, il sera nécessaire d'offrir l'assistance aux voyageurs à mobilité réduite pour embarquer.

Pour le CAWaB et Navetteurs.be, la disponibilité de l'assistance en gare doit dès lors être prise en compte et, en l'absence de ce service, une gare ne peut être qualifiée d'« accessible ».

Actuellement, 71 gares belges répondent aux 4 critères d'accessibilité de la SNCB. En réalité, parmi celles-ci, seules 22 gares proposent l'assistance en station, ce qui réduit considérablement l'accessibilité du réseau à tous les voyageurs (cfr carte en annexe).

Et pourtant, la SNCB dispose d'une solution simple, ne nécessitant aucun investissement. En effet, les trains à planchers bas qui s'arrêteront à Anderlecht (Désiro) sont équipés d'une rampe PMR embarquée. Il suffirait que l'accompagnateur la déploie à la demande, pour permettre aux personnes en chaise roulante de pouvoir embarquer dans le train et ce, sans nécessiter de réservation.

Le **CAWaB** regroupe 21 associations impliquées dans les questions relatives à l'accessibilité. Il défend et promeut le droit à l'accessibilité, avec pour objectif de permettre à tous un accès en autonomie aux transports, bâtiments, voiries, services et à la communication.

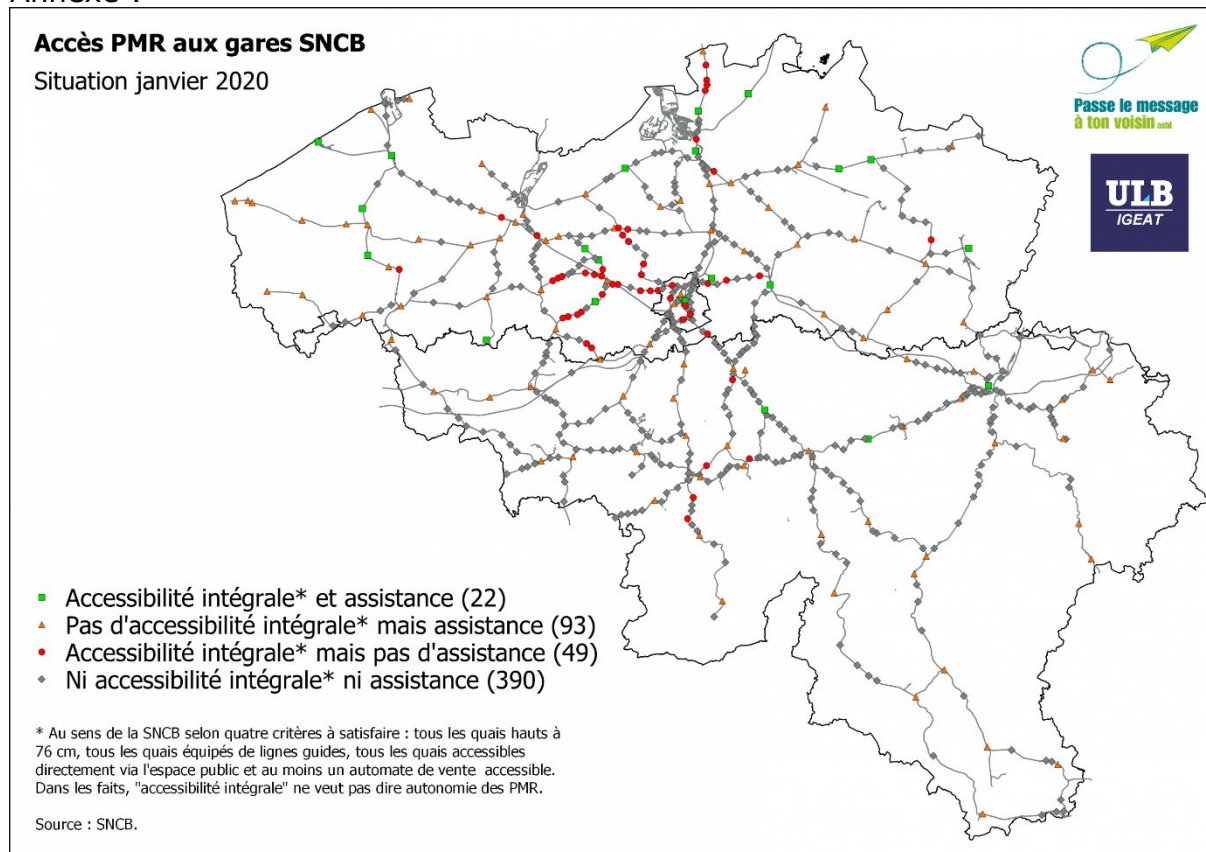
Navetteurs.be est une association qui a pour but l'information et la défense des droits des usagers utilisant les différents moyens de transports en commun à Bruxelles et en Wallonie.

Contacts presse :

Mathieu Angelo – Directeur CAWaB
Mail : mathieu.angelo@cawab.be
Tél : 0493/88.83.89 - 081/13.97.87

Gianni Tabbone – Porte-parole Navetteurs.be
Mail : info@navetteurs.be
Tél : 0473/47.35.96

Annexe :



	01/01/2020
Gares en accessibilité intégrale qui proposent l'assistance PMR	22
Gares sans accessibilité intégrale mais qui proposent l'assistance PMR	93
Gares en accessibilité intégrale mais qui ne proposent pas d'assistance PMR	49
Total des gares en accessibilité intégrale (1+3)	71
Total des gares qui proposent l'assistance PMR (1+2)	115

Contacts presse :

Mathieu Angelo – Directeur CAWaB
Mail : mathieu.angelo@cawab.be
Tél : 0493/88.83.89 - 081/13.97.87

Gianni Tabbone – Porte-parole Navetteurs.be
Mail : info@navetteurs.be
Tél : 0473/47.35.96